

Les avantages pour l'enfant



Il est accueilli par un-e professionnel-le

- En formation initiale et continuée
- Dans une ambiance à caractère familial

Mon accueillant-e d'enfants, une personne compétente et encadrée qui se charge avec plaisir de prendre soin de nos tout petits

Tout près de chez nous

Tout près de nous...



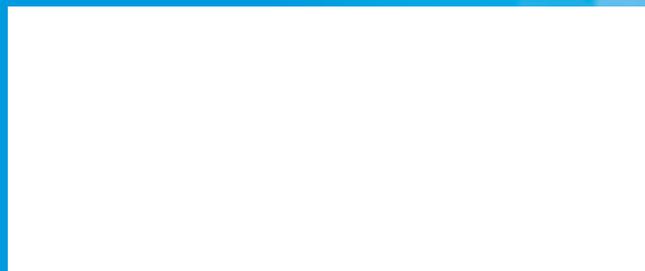
Cette plaquette est réalisée avec le soutien de :

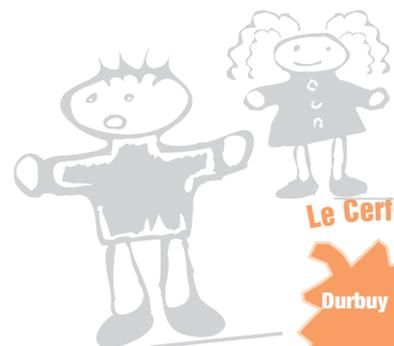


Province de Luxembourg



Pour qu'un enfant soit simplement BIEN...





Pour les accueillant-e-s autonomes, contactez le 061/239 961 (ONE)

Partir travailler l'esprit tranquille...



Maillon essentiel du fonctionnement et du développement social et économique du pays, les accueillant-e-s d'enfants permettent aux parents de travailler ou de se former.

Ils/elles ont un rôle essentiel dans la socialisation de l'enfant, la construction de sa personnalité, son éveil à l'autre. Référent de proximité pour les parents, l'accueillant-e est aussi un repère pour l'enfant. Il/elle établit des rapports durables avec la famille et représente un véritable partenaire dans l'éducation de l'enfant.

Il/elle est engagé-e dans son travail et assure des responsabilités de premier ordre pour l'enfant et sa famille.

Un métier

L'accueil d'enfants est un métier à part entière. Professionnel-le-s, les accueillant-e-s suivent des formations initiales et continues, reconnues et obligatoires.



Une proximité géographique

Dans un lieu proche du domicile ou du lieu de travail des parents, les accueillant-e-s mettent leur expérience personnelle, leurs acquis professionnels et leur savoir-faire au service de l'accueil des petits.

Un contact privilégié

Les accueillant-e-s sont proches des enfants et de leurs parents. Ils/elles accueillent dans une infrastructure familiale et sécurisante un petit nombre d'enfants de 0 à 6 ans. Priorité est donnée aux enfants de moins de 3 ans.

Conventionné-e-s ou autonomes

«Accueillant-e-s d'enfants conventionné-e-s avec un service» et «accueillant-e-s d'enfants autonomes» sont des professionnel-le-s formé-e-s et encadré-e-s. Ils/elles offrent des services adaptés et proposent des horaires variables. Téléphonnez-nous, nous répondrons avec grand plaisir à toutes vos questions.

Les horaires et tarifs

L'horaire d'accueil est adaptable. Le tarif est fonction du statut de l'accueillant-e. L'accueillant-e autonome établit librement ses tarifs. L'accueillant-e conventionné-e est tenu-e au tarif fixé en fonction des revenus des parents.

Où se renseigner?

**Au comité subrégional de l'ONE
061/239 960**

Au service d'accueillant-e-s près de chez vous : voir page 2 - carte

